



S.N.A.D.I.G.E.

Syndicat National des Administrateurs et des Inspecteurs Généraux de l'INSEE

siège social : DG INSEE, Timbre Y502, 18 boulevard Adolphe Pinard 75675 PARIS cedex 14
<http://snadige.free.fr/>

Lettre n°17

25 février 2009

Black out?

L'année 2009 s'annonce des plus difficiles pour la statistique. La délocalisation à Metz et le moyen terme (ambition 2015) qui se déroulent jusqu'à présent sans aucune concertation ni même association de l'ensemble des personnels d'encadrement comme se fut le cas des précédentes grandes réformes sont inquiétants. Le Snadige demande cette concertation comme il se doit depuis novembre 2008. Espérons qu'il sera bientôt entendu ; sinon, faudra-t il comme dans le passé se faire entendre en négociant directement avec nos fédérations à Bercy ?



Sommaire de la lettre

p.2 Le projet de délocalisation à Metz : position du Snadige sur le rapport Cotis-Duport et communication sur les blocages

p.4 Rencontre avec la Secrétaire générale le 22 janvier

p.7 Le CET et la valorisation des jours rachetés

Lettre envoyée par le G16 au Premier ministre le 27 janvier 2009

p.8 La régularisation du traitement des jeunes administrateurs

p.9 Communiqué de presse envoyée par la CGC le 27 janvier 2009

La GIPA ou comment contourner la revalorisation du point d'indice.

Le projet de délocalisation à Metz : position du Snadige sur le rapport Cotis-Duport et communication sur les blocages

Rappel de la chronique :

- 3 septembre : annonce par JP Cotis de la délocalisation
- dans les jours suivants : lettre de mission de F. Fillon à JP Cotis
- 3 décembre : remise du rapport Cotis-Duport au Premier Ministre,
- 22 janvier : décision du Premier Ministre de création d'un centre statistique à Metz, communiquée par lettre de JP Cotis à l'ensemble du personnel

Le Snadige avait protesté contre l'absence de concertation sur le rapport avant sa remise au Premier Ministre dès le mois de novembre. Le 22 janvier le Snadige, lors de sa rencontre avec la secrétaire générale, réitère sa demande de concertation à la fois sur le contenu, jamais discuté, et sur les mesures d'accompagnement.

Le Snadige est toujours opposé à ce projet néfaste pour la statistique publique et dénonce le processus de décision qui a prévalu jusque là. Maintenant que la direction a reçu confirmation du projet, en tant que représentants de l'encadrement, nous voulons avoir notre mot à dire tant sur le périmètre que sur le calendrier, les moyens et les mesures d'accompagnement.

Faute de pouvoir en rejeter la création, il faut en effet gérer au mieux l'intégration de ce nouvel établissement dans le moyen terme de l'institut pour 2015. Cela implique nécessairement la participation des personnels et de leurs représentants, à savoir les organisations syndicales représentatives.

Nous serons vigilants sur les moyens consentis pour accompagner la création de ce centre statistique à Metz dans cette période de crise économique grave.

Une communication véritable doit être instaurée et une démarche participative organisée pour expliquer les choix proposés, les discuter et donner du temps à leur appropriation. Toute tentative de passage en force serait vouée à l'échec et conduirait, à coup sûr, à l'absence d'adhésion et de coopération des agents.

Pour autant, le Snadige réaffirme son opposition à toute forme de blocage et de dysfonctionnement des publications qui ne ferait qu'affaiblir l'image de l'Institut et donnent raison à ceux qui ont précisément cet objectif d'affaiblir la statistique publique. La fin ne justifie pas tous les moyens. Par exemple, la confusion totale actuelle sur la diffusion des chiffres de demandeurs d'emploi est dangereuse. Il est important pour l'information équitable de la presse et du grand public et pour éviter des manipulations en tout genre de préserver cet embargo sur les chiffres et la responsabilité du statisticien garant du processus et du chiffre. Le Snadige est très inquiet de cette dérive.

Nos commentaires sur le rapport Cotis-Duport dans ses grandes lignes.

Statut

Quel sera le statut du nouveau « pôle » de Metz : une DG bis, un service à compétence nationale, aura-t-il une compétence Insee et SSM d'un nouveau genre? Nous avons bien noté que ce ne sera pas une DR et que toutes les DR seraient conservées.

Calendrier

Aucun phasage des opérations ne figure dans le rapport. Comment peut-on annoncer 250 personnes à Metz dès 2011 sans une planification des opérations préalables à mener pour assurer la continuité du fonctionnement de l'Institut pendant la période transitoire ? Quels travaux est-il prévu de transférer en 2011, 2012 etc. ? Quelle structure est mise en place pour piloter le processus, et avec quels moyens ? Le calendrier paraît totalement irréaliste. Le moindre projet d'ampleur à l'Insee demande 5 ans, et l'on prétend mener de front cette opération d'envergure en plus de la dizaine déjà programmées !

Les domaines transférés

Certains choix de transfert surprennent pour le moins !.

La communication interne est essentielle au bon fonctionnement de toute grande entité, publique ou privée. Sa proximité des organes de direction centrale lui permet de gérer l'information du personnel de façon fluide et interactive. Veut-on améliorer la situation actuelle à l'Insee ? Ce n'est certainement pas en l'expédiant à 400 km qu'on y arrivera !

Le transfert du domaine des statistiques de l'emploi, qui a été fragilisé il y a 2 ans et mis en cause sur la place publique, est-il vraiment opportun ? Ne pouvait-on éviter de transférer à Metz ce secteur en surcharge chronique, éminemment sensible, complexe et important pour l'analyse économique ? On sait que les études sur les salaires dérangent souvent ; est-il bien judicieux de risquer d'affaiblir notre capacité d'étude sur ce domaine majeur de la statistique sociale ?

Les SSM sociaux (Drees et Dares) sont sommés de transférer à Metz une vingtaine d'emplois chacun. Les opérations statistiques visées nécessitent, pour leur montage, de fréquents contacts avec des spécialistes pour la plupart localisés à Paris, de sorte que le transfert à Metz risque de se traduire par une perte de pertinence et de qualité des enquêtes concernées. Comment seront gérés les personnels non Insee concernés par ces transferts, quel accompagnement individuel est prévu, qui voudra les remplacer dans ces ministères, seront-ils toujours gérés par le SSM ou l'Insee ?

Au SOeS, le service statistique du ministère de l'écologie, de l'environnement et du développement durable qui regroupe l'ex-Ifen et les directions statistiques de l'ex-ministère de l'équipement, ce sont les bureaux en charge des enquêtes auprès des entreprises des secteurs de la construction et des transports, soit quarante personnes, qui sont menacés de délocalisation, non à Metz mais à Orléans, au motif que le SOeS dispose déjà d'une implantation dans cette ville (les 60 agents de l'ex-Ifen). Pourtant, les synergies qu'il serait possible de créer à Orléans, entre les synthèses environnementales de l'ex-Ifen et les activités d'enquêtes auprès des entreprises, risquent d'être somme toute modestes.

Le regroupement de la production informatique n'est peut-être pas sans justification, mais le choix de Metz vient à rebours de toutes les prévisions raisonnables. Les informaticiens concernés revendiquent à juste titre que leur reconversion, si elle doit avoir lieu, soit étudiée avec tout le soin nécessaire. A-t-on mesuré les effets en chaîne de cette centralisation, en terme de mobilité des informaticiens et d'organisation ? Quelle conséquence pour les CNI réduits à un service développement, que deviennent les postes à responsabilité de chefs de centre ? Comment gère-t-on la fermeture du CNI d'Aix annoncé pour fin 2011 ?

Nous considérons en revanche la création d'un centre européen de formation et de recherche en statistique tout à fait pertinente, ainsi que la 3^{ème} année diplômante des attachés que l'UGA-CGC appelle de ses vœux depuis la création de l'Ensaï à Rennes.

De même, la création d'un centre d'enquêtes téléphoniques est une façon de répondre aux critiques adressées à l'Insee sur la qualité de ses enquêtes (cf. audit IGASS - IGF sur l'enquête emploi et la revue européenne de l'Insee par les pairs) et d'obtenir ainsi les moyens de rattraper un retard sensible sur les grands instituts de statistiques européens ou canadien. Cette mesure concerne directement le cœur de métier de l'Insee et la création d'emplois nette non précaires à cette occasion est bénéfique pour l'institut.

Les coûts de la délocalisation

Une délocalisation d'emplois publics est toujours coûteuse par ses nécessaires mesures d'accompagnement et de reclassement. Le député Louis Giscard d'Estaing, alors rapporteur du budget de l'aménagement du territoire, estimait en 2003 entre 50.000 et 80.000 € le coût par emploi transféré, pour les délocalisations menées durant les années 1990 à l'instigation du gouvernement Cresson. Pour la délocalisation de l'ÉNA à Strasbourg, c'est même un montant de 150.000 € par emploi qui est évoqué. Tout cela pour déplacer des emplois au lieu d'en créer, alors qu'en comparaison le coût annuel moyen d'un emploi non marchand aidé est selon la Dares de l'ordre de 10.000 €. Les évaluations de coût ne précisent du reste pas toujours ce qui est inclus dans le chiffre. Au-delà des coûts subis ponctuellement au moment du transfert, il conviendrait de tenir compte en régime permanent des frais de transport accru (à titre d'exemple on comptabilise à l'Ifen en 2007 environ 700 déplacements aller-retour d'Orléans à Paris, soit une moyenne de 11 déplacements par agent). Il faudrait aussi tenir compte de la perte de capital humain subie brutalement par les organismes concernés et son impact sur la qualité des travaux réalisés, un coût qui, s'il n'apparaît dans aucune comptabilité, n'en est pas moins réel et d'une ampleur qui ne peut que nous inquiéter.

Le Snadige regrette que l'annexe financière au rapport n'ait pas été rendue publique. Des indiscretions font état d'un coût global de 200 M€, sans qu'il soit possible de savoir quelle est la part imputable aux transferts, d'une part, et aux créations de postes, d'autre part. Si tel était le cas, la délocalisation du système statistique public pourrait bien détenir le triste record de la délocalisation la plus coûteuse...Mais le plus grand risque serait de faire a minima et d'aboutir à un démantèlement.

Les mesures d'accompagnement

A l'heure de la rédaction de cette lettre, on n'en connaît rien encore. S'agissant d'une restructuration imposée aux agents, des mesures financières du niveau au moins de celles prévues pour ce type de cas devront être accordées aux personnes volontaires pour le transfert. Les textes récemment parus montrent leur caractère dérisoire dans ce genre de situation, en particulier l'aide au conjoint (cf. décrets d'avril 2008 et arrêtés de février 2009) et nécessitent d'inscrire les opérations de restructuration à l'ordre du jour du CTP « compétent ». Des mesures spécifiques sont attendues pour l'encadrement qui sera fortement impliqué pour garantir le succès de l'opération. Et qu'en est-il de la reconversion des agents qui ne voudront pas suivre leur poste transféré à Metz ? Comment concrètement se passeront les discussions avec les agents concernés, en l'absence de loi sur la mobilité qui fixe quelques garde-fous, un processus et un cadre de propositions de postes équivalents avec les rémunérations associées.

Pour aider à convaincre l'ensemble des agents de l'Insee de mener à bien cette opération qui vient perturber inutilement le système statistique public, une bonne mesure consisterait à rattraper à cette occasion les nombreux retards accumulés en matière d'indemnités (pas seulement sur les B et C comme dit dans le rapport) et de débouchés fonctionnels par rapport à nos collègues de Bercy. Celle-ci est indispensable pour maintenir l'attractivité pour les corps d'attachés statisticiens et d'administrateurs de l'Insee, le niveau de recrutement en dépend.

Nous estimons indispensable un moratoire pour les non-remplacements de départs en retraite et même des surnombres là où ce sera nécessaire tant que le projet n'aura pas pleinement abouti. Sans un tel moratoire, l'Institut ne pourra certainement pas remplir correctement ses missions, ce qui veut dire que la statistique publique sera dégradée durablement.

Locaux

Le Snadige demande plus de clarté sur les projets immobiliers associés à la création d'un pôle statistique à Metz. Il souhaite que l'ensemble du personnel soit installé dans des locaux neufs à proximité de la gare de Metz. A quelle date vraisemblable?

En conséquence, nous attendons avec impatience d'être reçus par la direction pour entamer cette concertation annoncée et qui tarde.



Rencontre avec la Secrétaire générale

Le bureau du Snadige a rencontré la secrétaire générale et le chef du DRH le 22 janvier dernier. Les objectifs de la réunion étaient de présenter officiellement à la direction le nouveau bureau, de faire le point sur les sujets abordés à la réunion de l'été précédent, et d'aborder des points nouveaux, notamment Metz.

Annuaire et utilisation d'internet

Concernant notre demande de mise à jour de l'annuaire des administrateurs et IG, un missionnaire a été mandaté pour clarifier les besoins et définir qui fait quoi. Le travail n'a pas complètement abouti. Cette fois encore, la direction indique qu'il y a un problème de moyens et que d'autres dossiers sont plus prioritaires.

Le Snadige insiste sur l'utilité d'un tel annuaire, notamment, pour la préparation des CAP de passage au choix. E. Traynard est autorisé à fournir, en attendant, un extrait de GIP, avec les mêmes informations que dans le précédent annuaire. Certaines informations personnelles (notamment l'âge) ne seraient pas fournies, mais remplacées par des données sur l'ancienneté dans le grade. Des données agrégées sur la répartition par âge des agents pourraient également être fournies.

Nous avons également réitéré notre demande de disposer d'une liste d'adresses mails à jour pour les A, les administrateurs, les IG, et tous les agents. La direction considère que cela doit se

replacer dans un débat plus large sur l'utilisation de la messagerie. A titre personnel, V. Madelin serait favorable à une utilisation de la messagerie par les OS, à condition que les agents puissent se désabonner de la liste de diffusion. Le mode de diffusion du Snadige (mails d'information renvoyant à la consultation d'un site internet) lui semble le bon. Elle indique cependant que des réflexions sont en cours au niveau ministériel, et qu'elle souhaite rester « dans la ligne » du ministère. Elle renvoie la question à une réunion de dialogue social. Nous signalons encore un certain retard par rapport à d'autres ministères.

Primes

Rattrapage: A partir de la paye de janvier 2009, chacun doit recevoir le 3^e niveau du rattrapage des primes administrateurs Insee par rapport à la grille DPAEP, comme demandé depuis longue date par la CGC.

Nous avons demandé des informations plus précises à la direction pour expliciter ce processus de rattrapage aux personnes concernées. En contradiction avec l'accord donné précédemment, la direction a indiqué que ce serait de la « mauvaise communication ». Tout d'abord, elle considère que les agents de l'Insee ne sont pas forcément très attentifs au détail de leur rémunération (?!)¹. Elle a également indiqué que de toute façon les comparaisons entre les rémunérations Insee et DPAEP étaient difficiles, car les structures sont différentes : par exemple, au Budget la rémunération est décomposée entre part fixe et part variable (dépendant de la façon de servir), alors qu'à l'Insee nous n'avons pas de part variable ; pour autant les niveaux moyens de rémunération sont les mêmes (semble-t-il). Il nous semble bien que l'écart se creuse à nouveau. Le Snadige reste vigilant.

Prime de fonction et de résultat (PFR) Des expérimentations sont en cours dans d'autres ministères sur la mise en place du nouveau dispositif de prime. Celui-ci ne prévoit plus que 2 niveaux : un niveau fonctionnel à partir d'une cotation de l'ensemble des postes de 1 à 6 non lié au grade et un niveau modulable de façon importante (de 0 à 6) sur les résultats. Nous avons demandé des éclaircissements, pour savoir notamment où l'Insee se situe dans le processus et quelle concertation serait organisée sur ce sujet.

Les expérimentations concernent actuellement des corps administratifs. Il est prévu que l'Insee y passe en 2011, afin de profiter de l'expérience de ceux qui y seront déjà soumis. Une information explicite émanant de la direction nous paraît d'ores et déjà indispensable, notamment sur la cotation des postes en cours..

NBI pour les chefs de départements.

Nous avons indiqué que la NBI créait une différenciation entre les départements, qui sont pourtant d'importances équivalentes, et une inégalité de traitement entre les chefs de départements.

V. Madelin a indiqué qu'elle n'était pas sûre d'obtenir rapidement une NBI pour chaque département et elle a ajouté que la NBI n'avait pas bonne presse auprès de la DGAFP. Par ailleurs, si on obtient la NBI pour tous les départements, cela posera ensuite le problème des chefs d'unité. et l'Insee est réputé compter un nombre excessif de départements.

La direction pense donc qu'il faut mettre la question de la NBI à l'intérieur d'un « paquet » de mesures, sans trop lier à la question de Metz. Par ailleurs, il y a un sujet « organigramme général » qui sera sans doute revu avec le moyen terme.

¹ La direction a reconnu que les Insee en poste à la DGTPE, par exemple, se sentaient concernés par les différences qui pourraient exister entre leur rémunération et celle des autres personnels de Bercy exerçant des fonctions équivalentes, ce qui a d'ailleurs été à l'origine du rattrapage observé depuis 3 ans.

Concernant la différence d'attractivité entre départements, elle a indiqué que l'accès à un poste « IG-able » était le critère principal d'attractivité de ces postes.

Postes de directeurs de projet et d'experts de haut niveau

Nous avons déploré le manque de réactivité de la direction face à cette nouvelle possibilité de débouché. L'Insee tarde à réagir comme ce fut le cas pour les postes de chef de mission des attachés. Pour les postes de chef de mission, la direction pense rattraper son retard en 2009.

Pour les postes de directeur de projet et d'expert de haut niveau, la réflexion n'est encore qu'au début à l'Insee, et la direction considère « manquer de jurisprudence » ; ils sont donc preneurs d'exemples et de propositions.

Les postes de directeur de projet peuvent servir à valoriser des postes de chef de projet importants. Cependant, pour les grands projets de l'Insee (ex : recensement, Metz ?), les chefs de ces projets sont souvent d'un niveau supérieur à celui supposé de directeur de projet. Par ailleurs, il faut décider si les postes de directeur de projet concerneront des projets temporaires, ou des missions permanentes.

Les postes d'expert de haut niveau renvoient à la question des carrières d'expert (méthodologues), alors que l'Insee ne reconnaît que les carrières centrées sur le management.

Le Snadige a ainsi fait des propositions de critères permettant de définir les postes de directeurs de projet et d'experts de haut niveau, en partant d'exemples existants dès à présent et déplore un fois encore que l'Insee attende le système parfait pour se mettre en ordre de marche et laisse ainsi passer de nombreux trains pour les agents.

Fusion des corps

La direction n'est pas demandeuse de fusion, mais reconnaît être sollicitée régulièrement par Bercy pour la fusion du corps des administrateurs avec celui du corps des contrôleurs des assurances. Si des « compensations » sont apportées dans le mariage², et qu'elles sont conséquentes comme c'est le cas général et récemment au Meddat sur le corps des mines, le Snadige demande à examiner sérieusement la question.

Jeunes administrateurs

Nous avons évoqué le problème de la paye des administrateurs sortant de l'Ensa : la régularisation a été anormalement tardive cette année (janvier 2009 pour une prise de poste en septembre 2008) en raison du retard de la publication du JO de leur titularisation (voir article plus loin).

Le Snadige a organisé une réunion en décembre avec G. Balland et la promotion d'administrateurs sortants ainsi que les administrateurs stagiaires présents à l'Ensa pour discuter de ce problème. Une autre réunion entre le Snadige et E. Traynard a eu lieu le mardi 20 janvier 2009. E. Traynard a indiqué qu'il s'impliquerait - en prenant directement contact avec la DGI - pour que la promotion sortie en 2008 ne soit pas pénalisée au titre de l'impôt sur le revenu, mais aussi pour réduire à l'avenir le délai de prise en compte de la titularisation.

Nous avons remercié E. Traynard pour son implication. Nous avons également indiqué que le règlement de ce problème serait bénéfique pour l'attractivité du corps de l'Insee à la sortie de l'X.

La direction a indiqué que la moindre attractivité de l'Insee observée pour la dernière promotion sortante de l'X était à interpréter avec précaution, et qu'il faudrait avoir plus de points pour définir une tendance : d'une part les effectifs concernés chaque année sont faibles ; d'autre

² Plutôt absorption dans le cas présent du contrôle des assurances

part, plutôt qu'un « effet Metz », la direction y voit un effet conjoncturel de la crise financière, qui peut limiter les possibilités de pantouflage à partir du corps de l'Insee.

GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat)

Nous avons déclaré être choqués par la communication (propagande ?) faite par le ministère de la fonction publique sur ce sujet, et préparer une réponse. Le fait qu'à l'Insee 50 % des bénéficiaires de la GIPA étaient des cadres A est pour nous le signe d'un blocage des rémunérations carrières des cadres. Nous avons demandé à connaître la distribution des bénéficiaires de la GIPA parmi les attachés / administrateurs / IG.

La direction accepte de nous donner cette répartition. Pour la direction, la forte proportion de cadres A est également liée au fait que les cadres C ont bénéficié récemment d'un relèvement de leur indice terminal, ce qui fait sortir les bénéficiaires du système GIPA, et augmente donc d'autant la part des cadres A, mais c'est bien cela que nous demandons des mesures en point pérennes et non des primes ponctuelles !

Metz

Nous avons gardé le plat de résistance pour la fin...

Ce 22 janvier la direction nous a appris la diffusion du mail du DG annonçant que son rapport avait été accepté et qu'on entrait donc dans une phase de concertation, qui concernerait d'une part les mesure d'accompagnement et d'autre part le périmètre du pôle. Une réunion des cadres dirigeants de l'Insee (à partir du niveau chef de département + directeurs régionaux + chefs de SSM) sera organisée les 26-27 mars sur ce sujet. Nous avons fait remarquer que cette fois encore le niveau chef de division risquait d'être négligé entre l'encadrement dirigeant et l'ensemble du personnel.

Nous avons rappelé notre opposition à ce projet imposé par le président de la République, sans concertation et sans considération pour les personnels. Le rapport Cotis-Duport nous a semblé une réponse intelligente à une question qui ne l'était pas. Il présentait d'ailleurs des réorganisations déjà envisagées pour certaines.

Nous avons pris note de l'acceptation du rapport Cotis-Duport par le gouvernement et nous serons partie prenante de la concertation qui s'annonce : même si les administrateurs sont numériquement peu touchés directement par cette délocalisation, c'est l'ensemble de l'Insee, tous grades confondus, et trois SSM qui sont concernés.

Inspecteurs généraux dernière minute

A date de la rédaction de cette lettre les administrateurs promus IG par la CAP n°1 de mars 2008 viennent juste d'être nommés près d'un an après, semble-t-il par blocage au niveau du cabinet de Madame Lagarde ! Cette situation sans précédent, et très dommageable car la mesure n'est pas rétroactive, a été dénoncée auprès de la direction par l'ensemble des élus de cette CAP.



Le CET et la valorisation des jours rachetés

Lettre envoyée par le G16 au Premier ministre le 27 janvier 2009

Signataires : Syndicat de la juridiction administrative (SJA), Syndicat des juridictions financières (SJF), Union syndicale des magistrats (USM), Syndicat des membres de l'inspection générale des affaires sociales (SMIGAS), Syndicat autonome des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'administration (SAIGIA), Syndicat national des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts (SNIGREF), Syndicat national des administrateurs et des inspecteurs généraux de l'INSEE (SNADIGE), Syndicat associé des ingénieurs des télécommunications (SAIT), Syndicat des ingénieurs du corps national des mines, Union syndicale des administrateurs civils (USAC)

« Monsieur le Premier Ministre,

Les syndicats de hauts fonctionnaires et de magistrats signataires ont pris connaissance de la décision d'ouvrir aux agents qui disposent d'un compte épargne-temps (CET) la possibilité de « monétiser » la moitié des jours de RTT stockés jusqu'en 2007. Ils constatent en outre qu'il est question de poursuivre la réduction du CET puisque qu'avait été initialement inscrit à l'ordre du jour du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État du 28 novembre dernier un projet conduisant à empêcher la conservation de jours dans un CET au-delà du nombre de 22.

Comme vous le savez, les responsabilités et la charge de travail des hauts fonctionnaires ne leur permettent pas toujours de prendre réellement les jours de RTT qui découlent des dispositions de 2002 sur l'aménagement et la réduction du temps de travail. Dès lors, la plupart de nos collègues voyaient augmenter le crédit de leur compte épargne-temps sans être sûrs de pouvoir en bénéficier un jour. C'est la raison pour laquelle ils demandaient tant des instructions ne freinant pas une prise effective de congés que de pouvoir convertir leurs jours de RTT excédentaires en rémunération complémentaire, à l'instar des cadres supérieurs et dirigeants du secteur privé.

Pour autant, a été adoptée une formule de conversion des jours de RTT excédentaires en rémunération complémentaire qui est fondée non sur la base de la rémunération réelle de l'intéressé, comme dans le secteur privé, mais sur une base forfaitaire. Le montant retenu pour les cadres A, un forfait de 125 € bruts par jour de RTT, ne correspond qu'à une rémunération brute annuelle d'environ 26 000 €, de toute évidence très en deçà des rémunérations moyennes des personnels que nous représentons.

Nous ne comprenons pas plus qu'en 2007 pourquoi n'a pas été retenu le principe d'une « monétisation » des jours de RTT sur la base de la rémunération réelle (indiciaire et indemnitaire), à l'instar de ce qui se pratique depuis fort longtemps pour les prélèvements pour les jours de grève : la mise en œuvre pratique n'aurait pas été difficile, en prenant par exemple comme référence le salaire brut de l'année N-1, et le coût budgétaire aurait été limité en raison des faibles effectifs en cause. Dès lors le principe du forfait de 125 € est perçu par les hauts fonctionnaires en général, et les personnels que nous représentons en particulier, non seulement comme une nouvelle mesure discriminatoire à leur égard, mais aussi comme la marque d'une attention insuffisante du gouvernement à ses cadres supérieurs et dirigeants, alors que vous n'ignorez pas le malaise croissant que ressent la haute fonction publique. Ce principe risque également de vider la mesure de toute portée pratique, beaucoup de nos collègues n'acceptant pas de voir ainsi dévaloriser leur travail.

C'est pourquoi nous sollicitons de votre bienveillance le réexamen de cette mesure, en fondant la compensation des jours de RTT non sur un forfait totalement inadapté à la situation des hauts fonctionnaires mais sur la rémunération réelle des intéressés. De manière générale, tout projet qui conduirait à abaisser le plafond du compte épargne-temps et à obliger la transformation des jours excédentaires en cotisations au RAFP nous paraît tout à fait inadapté à la situation des hauts fonctionnaires de l'État, notamment si une telle conversion devait se faire sur la base du forfait de 125 €.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération. »



La régularisation du traitement des jeunes administrateurs

En attendant d'être titularisés par un décret présidentiel, les administrateurs sortant de l'Ensaë garde le statut de stagiaire avec le même traitement indiciaire qu'à l'école, mais sans l'indemnité de quelques 300 € qui leur était versée mensuellement pendant la scolarité ; ils travaillent donc les premiers mois comme administrateurs mais en étant encore moins payés que les stagiaires en École et cela peut durer 6 mois, comme les administrateurs de la dernière promotion (2008) viennent d'en faire l'amère expérience.

Pour eux, en effet, la titularisation intervenant trop tard pour régulariser leur traitement avant la fin de l'année, c'est en janvier 2009 que leur traitement a été mis à niveau et, sauf intervention exceptionnelle de l'Insee auprès de la DGFIP, le rattrapage de salaire + prime sera imposé comme un report de revenu avec une pénalité de l'ordre de 1500 € !

A la demande de certains d'entre eux, le Snadige a donc invité les administrateurs de cette promotion et les stagiaires des promotions suivantes à en débattre au cours d'une réunion ; à la suite de quoi, il a saisi le DRH de cette situation scandaleuse et de la nécessité d'y remédier sans délais.

Les premières mesures envisagées sont de trois sortes :

Un raccourcissement des délais administratifs en amont du décret présidentiel de titularisation.

Une revalorisation de l'indemnité versée aux administrateurs stagiaires affectés, sur le modèle d'autres écoles comparables du Ministère.

Une intervention de l'Insee auprès de la DGFIP pour éviter aux administrateurs de la dernière promotion de subir l'inconvénient du système fiscal du report sur le rattrapage des revenus de l'année 2008 en janvier 2009.

Le Snadige sera vigilant quant à la mise en œuvre de ces mesures et s'assurera qu'elles produisent bien les effets positifs attendus y compris dans le cas d'administrateurs stagiaires affectés après une seule année d'Ensaë. Il se tient à l'écoute de tous les jeunes administrateurs concernés.



Communiqué de presse envoyée par la CGC le 27 janvier 2009 La GIPA ou comment contourner la revalorisation du point d'indice.

Fonctionnaires: perte de pouvoir d'achat, aujourd'hui et demain !

La politique salariale de la fonction publique consiste à remplacer un système simple et efficace, la revalorisation du point d'indice, par un système complexe et défavorable pour tous :

- 1 - Depuis 2000 le **traitement** des fonctionnaires baisse en termes de pouvoir d'achat,
- 2 - la **Gipa** (garantie individuelle de pouvoir d'achat) ne garantit pas le pouvoir d'achat d'un agent,
- 3 - la politique salariale gouvernementale diminue mécaniquement le futur montant de la **retraite** de chaque fonctionnaire.

1 - **Le Traitement** : la perte totale depuis 2000 est de l'ordre de 8%. Nous sommes passés en quelques années d'une logique de négociation salariale à celle d'une discussion budgétaire. Cette dérive se traduit depuis 2007 par une **volonté du gouvernement de rompre avec la revalorisation du point d'indice** et d'intégrer (contresens absolu) les évolutions de carrières personnelles (le GVT : glissement, vieillesse, technicité) dans les méthodes de calcul des évolutions annuelles du traitement des fonctionnaires.

La propagande du ministre du Budget et du secrétaire d'État à la fonction publique tente d'en minimiser la portée, mais l'impact de ces principes désormais retenus pour les négociations salariales est catastrophique pour le traitement de tous les fonctionnaires, notamment en période d'inflation : la perte de pouvoir d'achat est supérieure à 2,5 % sur les 2 dernières années !

2 - **La Gipa** : la garantie individuelle du pouvoir d'achat est une autre conséquence mécanique de l'intégration du GVT. Apparue en 2007, ce dispositif bénéficie aux agents pour qui la progression du traitement, entre fin 2003 et fin 2007, a été inférieure à l'inflation mesurée par l'indice des prix de l'Insee, soit 6,8%. **Les sommes touchées au titre de la Gipa** (en moyenne 765 € pour 8 % des fonctionnaires) **ne compensent en réalité qu'un tiers de la perte de traitement** relatif à cette période 2003-2007³.

Paradoxalement, ceux qui ont eu une promotion (avancement d'échelons, de grade ou de corps) ne bénéficieront pas de la gipa. Autrement dit, l'expérience et le mérite ne sont pas reconnus en terme de pouvoir d'achat, mais pire encore : **il n'y a plus de progression de carrière dans la fonction publique** puisque celle-ci ne sert plus qu'à compenser l'inflation.

3 - Baisse importante du niveau des retraites à venir.

Avec ces nouveaux principes, le gouvernement décrète seul les quelques revalorisations du point d'indice qui restent bien inférieures à celles des prix. Ainsi, sans faire de bruit, le gouvernement met en œuvre une véritable bombe à retardement. Avec cette méthode, non seulement le traitement des fonctionnaires va être nettement dévalorisé, mais à terme c'est aussi le montant des retraites, calculé en fonction de la valeur de l'indice du dernier traitement qui sera fortement réduit.

En conclusion, pour les fonctionnaires des trois fonctions publiques, une pérennisation de cette politique salariale est le moyen le plus sûr pour :

- ...accélérer l'érosion des salaires d'entrée dans la fonction publique (ainsi le traitement d'un cadre débutant n'est plus que de 17% supérieur au Smic),*
- ...dévaluer chaque année le traitement de chacun,*
- ...réduire mécaniquement le montant de chaque future*

¹ Cf. notre note technique http://uga.free.fr/Droit_de_reponse_Gipa_CGC_2008.pdf



Le bureau du Snadige-CGC

Suite au départ en retraite de Marc Tapiero le 1^{er} décembre et, prochainement, de Patrice Roussel un nouveau bureau a été élu au sein du conseil d'administration le 12 novembre.

Présidente : Catherine Gilles
Secrétaire général : Jean Etienne Chapron
Trésorier : Michel Duée

Nos Elus en CAP

	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Inspecteurs généraux		
de classe exceptionnelle	Jacques Garagnon	Patrice Roussel.
de classe normale	Jean-Etienne Chapron	Benjamin Camus.
Administrateurs		
hors classe	Daniel Huart	Alain Jacquot
de classe normale	Catherine Gilles	Michel Duée.

Adhérez au Snadige-CGC

Pour donner au Snadige les moyens de poursuivre son action, pour le soutenir, il suffit d'envoyer sa cotisation, par chèque au nom du Snadige, dont le montant reste inchangé pour 2009, à savoir :

- 75 € pour les stagiaires, les jeunes de moins de 4 ans d'ancienneté et pour les retraités.
- 150 € pour les autres

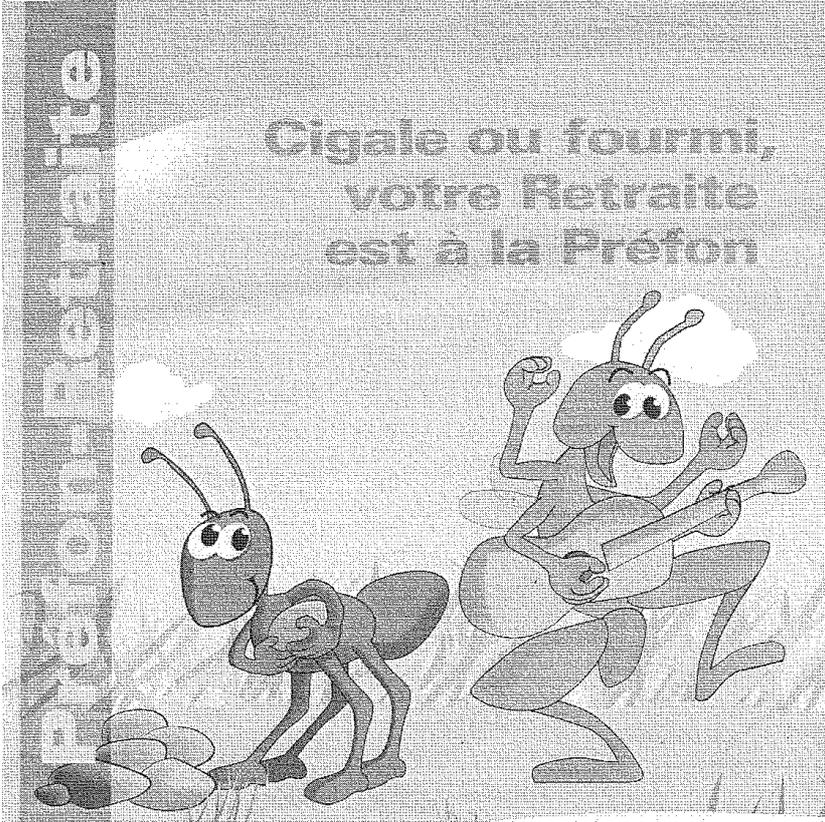
Le chèque est à établir à l'ordre du **Snadige et** à adresser à :

Trésorier du Snadige **INSEE Timbre Y502**
bureau 945
18, Bd Adolphe. Pinard
75675 Paris Cedex 14

Merci de votre confiance
Bulletin à découper suivant le pointillé

NOM :-----
Prénom :-----
Adresse professionnelle :-----
N° de téléphone :-----
Adresse mél (pour recevoir les informations) :-----
Adresse personnelle (facultatif):-----
N° de téléphone (facultatif):-----

Encart préfon



**Cigale ou fourmi,
votre Retraite
est à la Préfon**

**Depuis 40 ans
LA RÉFÉRENCE**

**Caisse nationale de prévoyance
DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Pour les agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics,
leurs conjoints et les anciens agents,
une retraite complémentaire par capitalisation, facultative, entièrement garantie.

Déduction fiscale des cotisations (régime exceptionnel pour les rachats).
Engagements intégralement couverts par les réserves.
Attention possible à tout âge, à tout moment.

PRÉFON
L'AUTHENTIQUE SÉCURITÉ

0 800 208 208

12 bis, rue de Courcelles - 75008 PARIS - Tél. 01 44 13 64 13 - Minitel 3616 PRÉFON - Site internet : www.prefon.fr